

10 ANS — CERTIFICAT DE GARANTIE

10 ans de garantie

La robustesse :

- Les profilés et leur assemblage 10 ans
- L'étanchéité à l'eau, au vent et à l'air de votre menuiserie 10 ans conformément aux normes à la date du contrat

Esthétique :

- Vices visibles et condensation entre les deux vitrages* 10 ans
- Stabilité de la couleur et adhérence sur les profilés, 10 ans sauf pour les menuiseries extérieures en bois.
- Panneaux de porte 10 ans

Quincaillerie :

- La garantie légale de deux ans s'applique à la quincaillerie, 2 ans aux accessoires et aux autres produits

* Les normes de tolérance du CSTC sont le cadre de référence

Conditions

Les garanties ci-dessus supposent la pleine responsabilité de la marque KwadrO.

L'ensemble des garanties n'est valable que dans le cas d'un usage normal et d'un entretien de la menuiserie tel qu'indiqué.

Les directives d'entretien sont consultables sur le site web.

L'ensemble des détériorations au traitement de surface, des modifications apportées à l'apparence des poignées, aux accessoires en laiton ne sont pas couvertes par ces garanties.

L'ajout de composants ou d'accessoires séparés tels que le vitrage, la quincaillerie ornementale, les joints, panneaux de porte et profilés de menuiserie d'une marque autre que KwadrO entraîne la perte totale de la garantie sur le produit.

Les garanties prennent cours à compter du paiement intégral de la facture.

Cette garantie commerciale prend fin en cas de transfert de propriété.

Tout manquement constaté qui est une conséquence directe de la pose de vos châssis et portes, et qui n'est pas indiqué dans le procès-verbal de réception doit être signalé par écrit dans les 48 heures suivant la pose.